

LA CHARTE DU BENEVOLAT – Approuvée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2009

<p>La plateforme Initiative _____ représentée par son Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> • donne au bénévole une information claire sur la plateforme et le mouvement, ses objectifs, ses résultats et son fonctionnement ; • fournit tous les documents utiles à cette information et notamment le projet associatif, le projet stratégique du mouvement Initiative France, la charte éthique, le référentiel métier, les statuts et le règlement intérieur de la plateforme ; • assure en permanence l'accès à l'information sur la plateforme et le mouvement (lettre, bulletin, ...) ; • le couvre par une assurance adéquate et l'informe sur les garanties offertes ; • apporte les soutiens nécessaires et propose des formations adaptées ; • fait le point avec lui sur son engagement et ses actions et valorise sa contribution aux résultats de la plateforme ; • crée les conditions d'une bonne intégration à la vie de la plateforme et lui propose d'adhérer à la plateforme et ainsi au mouvement Initiative France. 	<p>Le bénévole :</p> <ul style="list-style-type: none"> • partage les valeurs, les objectifs et le projet de l'association en s'informant de ses orientations et de son fonctionnement ; • porte l'image de la plateforme et d'Initiative France, et valorise leur action • participe à la vie de l'association, et notamment à son assemblée générale, et contribue à son évolution ; • participe aux formations qui permettent une meilleure connaissance de l'association et de sa mission, et une meilleure compétence dans l'action ; • coopère avec tous les acteurs de la plateforme en prenant en compte leur diversité.
---	---